

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du produit	Multi-Gel
Autres moyens d'identification	'Multi-Gel Resin'
Utilisation recommandée	Résine de polyuréthane hydrophile pour des applications d'arrêt d'eau.
Restrictions d'utilisation	Usage professionnel seulement
Identifiant du fournisseur	Multiuréthanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4 Corrosion/Irritation cutanée - Catégorie 2 Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Cancérogénicité - Catégorie 2 Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) - Catégorie 2
-----------------------	---

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mot d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Provoque une irritation grave des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut provoquer des dommages aux organes par exposition prolongée ou répétée (système respiratoire).

Conseils de prudence

Prévention

Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter un équipement de protection approprié.

Évitez de respirer les fumées/brouillards/vapeurs.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Lavez-vous les mains soigneusement après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Consulter un médecin.

Stockage

Garder le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Conserver dans le conteneur d'origine, à l'abri des températures élevées. Garder à l'écart des matériaux incompatibles.

Disposition

Éliminer le matériau conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Les réglementations peuvent varier d'un endroit à l'autre. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont la seule responsabilité du générateur de déchets.

Autres dangers

Aucun connu

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	9016-87-9	1 – 5 %	Non disponible	Non disponible
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	1 – 5 %	Non disponible	Non disponible
Diisocyanate de tolylène	26471-62-5	0,5 – 1,5 %	Non disponible	Non disponible
O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate	5873-54-1	0,1 - 1%	Non disponible	Non disponible

Notes

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à l'amendement HPR en avril 2018 (Canada) et au paragraphe (i) de §1910.1200. Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés et nécessitent donc d'être signalés dans cette section.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Amener la victime à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Si l'on soupçonne que des fumées sont toujours présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

respiratoire autonome. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel formé. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou bandeau. Les symptômes peuvent être retardés lors de l'inhalation de produits de décomposition pendant un incendie. La personne exposée peut avoir besoin d'être surveillée médicalement pendant 48 heures. En cas de plainte ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire.

Contact avec la peau

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés à l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plainte ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier et enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. Amener la victime à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent mal, car le vomissement peut être dangereux. Ne pas provoquer le vomissement sauf si le personnel médical le recommande. Si des vomissements se produisent, maintenir la tête basse pour éviter que le vomi ne pénètre dans les poumons. Consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si elle est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou bandeau.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmolement et rougeur. Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires et asthme. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation et rougeur.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Les symptômes peuvent être retardés lors de l'inhalation de produits de décomposition pendant un incendie. La personne exposée peut avoir besoin d'être surveillée médicalement pendant 48 heures. Traiter de manière symptomatique. Si exposé ou préoccupé, consulter un médecin. Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont toujours présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Laver les vêtements contaminés à l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction	<u>Moyens d'extinction appropriés</u> Utilisez un agent extincteur approprié au feu environnant. <u>Moyens d'extinction inappropriés</u> Aucun connu
Dangers spécifiques du produit	Si le conteneur est enflammé ou chauffé, une augmentation de pression se produira et il peut éclater. Les produits de décomposition peuvent inclure du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	En cas d'incendie, isoler rapidement la scène en éloignant toutes les personnes des lieux de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque facial complet en mode à pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Éloigner les personnes inutiles et non protégées de la zone de déversement. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau renversé. Éviter de respirer les fumées/brouillards/vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	<p>Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et essuyer si soluble dans l'eau. Si non soluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur de déchets approprié. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé.</p> <p>Gros déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Aborder la fuite par le vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents et procéder comme suit. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées) et placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé.</p>
Procédures de notification	Non disponible
Précautions environnementales	Éviter la dispersion du matériau renversé, les écoulements et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle approprié (se référer à la section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être employées dans un processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition – obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Conserver dans le conteneur d'origine ou un autre approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le conteneur. Une bonne tenue des lieux est nécessaire lors du stockage, du transfert, de la manipulation et de l'utilisation de ce matériau. Manipuler en suivant de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)

Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium) et des aliments et boissons. Conserver sous clé. Garder le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Type	Valeurs limites d'exposition	Source
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	TWA	0,005 ppm 8 heures	ACGIH TLV (É.-U., 03/2018); CB (CA, 07/2018); ON (CA, 01/2018); SK (CA, 07/2013)
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	TWA	0,05 mg/m ³ 10 heures 0,005 ppm 10 heures	NIOSH REL (É.-U., 10/2016)
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	CEIL	0,2 mg/m ³ 10 minutes 0,02 ppm 10 minutes	NIOSH REL (É.-U., 10/2016)
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	CEIL	0,2 mg/m ³ ; 0,02 ppm	OSHA PEL (É.-U., 05/2018)
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	TWAEV	0,005 ppm 8 heures 0,051 mg/m ³ 8 heures	QC (CA, 01/2014)
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	STEL	0,015 ppm 15 minutes	SK (CA, 07/2013)
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	OEL	0,07 mg/m ³ 8 heures 0,005 ppm 8 heures	AB (CA, 06/2018)
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	TWA	0,005 ppm 8 heures	CB (CA, 07/2018), ON (CA, 01/2018)
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	CEIL	0,02 ppm	ON (CA, 01/2018)
Diisocyanate de tolylène	TWA	0,005 ppm 8 heures	CB (CA, 07/2018), ON (CA, 01/2018)
Diisocyanate de tolylène	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)
Diisocyanate de tolylène	CEIL	0,02 ppm	ON (CA, 01/2018)
Diisocyanate de tolylène	TWAEV	0,005 ppm 8 heures 0,036 mg/m ³ 8 heures	QC (CA, 01/2014)
Diisocyanate de tolylène	STEV	0,02 ppm 15 minutes 0,14 mg/m ³ 15 minutes	QC (CA, 01/2014)
O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate	TWA	0,005 ppm 8 heures	CB (CA, 07/2018), ON (CA, 01/2018)
O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)
O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate	CEIL	0,02 ppm	ON (CA, 01/2018)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de processus, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou statutaires. Les émissions des équipements de ventilation ou des processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, la protection suivante doit être portée à moins que l'évaluation indique un niveau de protection supérieur : lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.

Protection de la peau

Si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire, des gants résistants aux produits chimiques et imperméables conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant l'utilisation. Il convient de noter que le temps de pénétration de tout matériau de gant peut varier selon les fabricants. Dans le cas de mélanges constitués de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche et des risques impliqués et approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Des chaussures appropriées et des mesures de protection cutanée supplémentaires doivent être choisies en fonction de la tâche et des risques impliqués et approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur conforme à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un ajustement correct, une formation et d'autres utilisations essentielles.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
S'assurer que des stations de lavage des yeux et des douches de sécurité
sont à proximité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide ambré à brun clair
Odeur	Légèrement moisi
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion et point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	93,3°C (>199,9°F) (méthode à coupe fermée)
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative (eau = 1)	1,09 à 1,112
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique
Matériaux incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : matériaux oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50</u>	<u>DL50</u>
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	Non disponible	Dermique, lapin : >9400 mg/kg Oral, rat : 49 g/kg
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	Non disponible	Oral, rat : 9200 mg/kg

Irritation/Corrosion

<u>Nom chimique</u>	<u>Résultats</u>	<u>Espèce : Exposition</u>
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	Yeux – irritant léger	Lapin : 100 mg
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	Yeux – irritant modéré	Lapin : 100 mg
Diisocyanate de tolylène	Peau – irritant sévère	Lapin : 500 mg

Sensibilisation respiratoires ou cutanée Non disponible

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène
Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires

44'-Diisocyanate de diphenylméthane
Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires

Diisocyanate de tolylène
Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires

O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate
Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène
Catégorie 2 – inhalation – système respiratoire

44'-Diisocyanate de diphenylméthane
Catégorie 2

O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate
Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

Mutagénicité sur les cellules germinales	Non disponible
Danger d'aspiration	Non disponible
Information sur les voies d'exposition probables	<p><u>Inhalation</u> Oui</p> <p><u>Contact avec la peau</u> Oui</p> <p><u>Contact avec les yeux</u> Oui</p> <p><u>Ingestion</u> Oui</p>
Signes et symptômes d'exposition	<p><u>Inhalation</u> Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires et asthme.</p> <p><u>Contact avec la peau</u> Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation et rougeur.</p> <p><u>Contact avec les yeux</u> Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur.</p> <p><u>Ingestion</u> Aucun effet significatif connu ou danger critique.</p>
Effets chroniques potentiels sur la santé	L'exposition à ce produit pendant des périodes prolongées ou répétées peut endommager les organes. Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère peut se produire lors d'expositions ultérieures à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Nom chimique	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	3		-	-
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	3		-	-
Diisocyanate de tolylène	2B	Raisonnement anticipé comme cancérigène pour l'homme	-	-

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Non disponible
Persistance et dégradation	Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

Potentiel de bioaccumulation	<u>44'-Diisocyanate de diphenylméthane</u> LogPow = 4.51; BCF = 200; Potentiel = Faible
	<u>Diisocyanate de tolylène</u> LogPow = 3.43; BCF = -; Potentiel = Faible
	<u>O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate</u> LogPow = 4.51; BCF = 200; Potentiel = Faible
Mobilité dans le sol	Non disponible
Autres effets nocifs	Aucun effet significatif ou danger critique connu.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	La génération de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme à la législation sur la protection de l'environnement et les exigences des autorités locales régionales. Éliminer les surplus et les produits non recyclables via un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être éliminés non traités dans les égouts sauf si cela est pleinement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité. Il convient de faire attention lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou non rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion du matériau renversé, les écoulements et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.
-------------------------------	--

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
49 CFR/DOT	UN3082	SUBSTANCE LIQUIDE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT N.O.S.	(diisocyanate de tolylène)	9	III
Informations supplémentaires	<p>Détails DOT (RQ) : diisocyanate de tolylène 100 lb / 45.4 kg</p> <p>Classification DOT : Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés en tant que matières dangereuses dans des tailles de conteneurs inférieures à la quantité de déclaration de produit, sauf s'ils sont transportés par voie fluviale intérieure. La marque de polluant marin n'est pas requise lorsqu'elle est transportée sur les voies navigables intérieures dans des tailles de ≤5 L ou ≤5 kg. Quantité de déclaration = 7588.6 lb / 3445.2 kg [826.65 gal / 3129.2 L]. Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité de déclaration de produit ne sont pas soumises aux exigences de transport RQ.</p>				
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Informations supplémentaires	La marque de substance dangereuse pour l'environnement peut apparaître si elle est requise par d'autres réglementations de transport.				

Numéro de classement tarifaire 3909.50.5000

Précautions spéciales Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, toujours transporter dans des conteneurs fermés, en position verticale et sécurisée. S'assurer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Dangers environnementaux Se référer à la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes	<p><u>Inventaire du Canada (LIS/LES)</u> Tous les composants sont listés ou exemptés.</p> <p><u>INRP</u> Les composants suivants sont répertoriés : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène ; 44'-Diisocyanate de diphénylméthane ; Diisocyanate de tolylène.</p> <p><u>Substances toxiques CEPA</u> Les composants suivants sont répertoriés : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène ; 44'-Diisocyanate de diphénylméthane ; Diisocyanate de tolylène.</p>
Informations américaines	<p><u>TSCA 8(a) PAIR</u> 44'-Diisocyanate de diphénylméthane ; O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate ; Phényl isocyanate ; Chlorobenzène</p> <p><u>TSCA 8(a) CDR Exempt/Exemption partielle</u> Non déterminé</p> <p><u>TSCA 8(a) demande de dossier de SAR</u> Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène ; 44'-Diisocyanate de diphénylméthane ; Diisocyanate de tolylène ; O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate ; 22'-Diisocyanate de diphénylméthane</p> <p><u>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</u> Tous les composants sont inscrits ou exemptés.</p> <p><u>TSCA 12(b) exportation ponctuelle</u> Diisocyanate de tolylène</p> <p><u>Loi sur l'eau propre (CWA) 307</u> 44'-Diisocyanate de diphénylméthane ; Chlorobenzène</p> <p><u>Loi sur l'eau propre (CWA) 311</u> Chlorobenzène</p> <p><u>Loi sur l'air pur (CAA) 112 substances toxiques réglementées</u> Diisocyanate de tolylène</p> <p><u>Loi sur l'air pur Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs)</u> Répertorié</p> <p><u>Loi sur l'air pur Section 602 Substances de classe I ; Loi sur l'air pur Section 602 Substances de classe II ; Liste I des produits chimiques de la DEA</u></p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

(produits chimiques précurseurs) ; Liste II des produits chimiques de la DEA
(produits chimiques essentiels)

Non répertorié

SARA 302/304

Aucun produit trouvé.

SARA 311/312

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4
Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Cancérogénicité – Catégorie 2
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) - Catégorie 2

Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4
Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) - Catégorie 2

44'-Diisocyanate de diphénylméthane

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4
Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Cancérogénicité – Catégorie 2
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) – Catégorie 2

Diisocyanate de tolylène

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 2
Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Cancérogénicité – Catégorie 2
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3

O-(P-Isocyanatobenzyl)Phényl isocyanate

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4
Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2
Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux – Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Cancérogénicité – Catégorie 2
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) – Catégorie 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – MULTI-GEL

SARA 313

Form R – Exigences de déclaration : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène (CAS #9016-87-9 ; ≥3-≤5%) ; 44'-Diisocyanate de diphénylméthane (CAS #101-68-8 ; ≥3-≤5%) ; Diisocyanate de tolylène (CAS #26471-62-5 ; ≥1-≤3%)

Notification du fournisseur : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène (CAS #9016-87-9 ; ≥3-≤5%) ; 44'-Diisocyanate de diphénylméthane (CAS #101-68-8 ; ≥3-≤5%) ; Diisocyanate de tolylène (CAS #26471-62-5 ; ≥1-≤3%)

Réglementations des États (MA NY NJ PA)

Les composants suivants sont répertoriés : 44'-Diisocyanate de diphénylméthane ; Diisocyanate de tolylène.

Réglementation de l'État (Proposition 65 de la Californie)

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer au diisocyanate de tolylène qui est reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Informations internationales

Convention sur les armes chimiques Listes I II & III des produits chimiques ;
Protocole de Montréal ; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC) ; Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU sur les POP et les métaux lourds
Non répertorié

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision 4 juillet 2024

Avertissement

Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement pour la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre investigation de la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné. Sauf indication contraire ci-dessus, elles peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ